

Ce que vous devez savoir sur le virus du papillome humain (VPH)

Le virus du papillome humain (VPH) est une infection transmissible sexuellement qui se transmet le plus facilement lors des contacts sexuels. La plupart des infections au VPH se résorbent sans traitement, mais certaines souches du virus peuvent causer des verrues génitales ou anales ou évoluer en cancer. Il n'existe aucun médicament qui guérit le VPH, mais on peut se faire vacciner contre certaines souches du virus. L'usage régulier de condoms peut réduire, mais non éliminer le risque de contracter ou de transmettre le VPH lors des relations sexuelles.

À propos de nos mots – CATIE s'engage à utiliser un langage qui est pertinent pour tout le monde. Les gens emploient des termes différents pour décrire leur corps. Ce texte utilise des termes médicaux comme pénis et vagin pour décrire les organes génitaux. D'autres personnes préfèrent d'autres termes, tels que parties intimes, queue ou trou frontal. CATIE reconnaît et accepte que les gens utilisent les mots avec lesquels ils sont le plus à l'aise.

Qu'est-ce que le virus du papillome humain (VPH)?

Le VPH est une infection transmissible sexuellement (ITS). Il existe de nombreuses souches du VPH qui peuvent infecter différentes parties du corps. Une personne ayant le VPH peut le transmettre à une autre personne lors d'une relation sexuelle.

La plupart des souches du VPH ne causent aucun problème de santé, et la majorité des infections se résorbent sans traitement. Toutefois, l'infection par certaines souches du VPH peut causer des verrues génitales ou anales, et d'autres encore peuvent évoluer en cancer du col utérin, de l'anus, du pénis ou de la gorge.

De nombreuses personnes atteintes du VPH n'éprouvent aucun symptôme et ne savent même pas qu'elles ont une infection. Les verrues génitales ou anales sont un symptôme d'une infection au VPH causée par des souches particulières du virus. Les verrues sont des bosses indolores qui apparaissent sur les organes génitaux, l'anus ou les fesses. La taille et la forme des verrues peuvent varier. Les symptômes peuvent mettre beaucoup de temps (des mois ou des années) à se développer et à être remarqués.

Est-ce que je peux contracter le VPH?

Toute personne sexuellement active peut contracter le VPH, y compris les victimes de violence sexuelle.

Le VPH se transmet le plus facilement lors des relations sexuelles sans condom; cela inclut les relations vaginales et anales.

Le VPH peut également se transmettre des façons suivantes :

- par le sexe oral
- par les contacts bucco-anaux (anulingus ou *rimming*)
- lorsqu'on partage des jouets sexuels, que l'on masturbe une autre personne ou qu'on lui passe un doigt si des liquides infectés sont présents sur le jouet ou la main
- par les contacts de peau à peau entre les organes génitaux de deux personnes (même si aucun liquide corporel n'est présent)

Le VPH et le VIH

Pour les personnes atteintes du VIH, le risque de cancer augmente si elles sont infectées par une souche du VPH qui est susceptible de causer le cancer. Les personnes atteintes du VIH sont également plus sujettes aux verrues génitales et anales si elles sont infectées par une souche du VPH qui cause de telles verrues. Les verrues en question risquent d'être plus difficiles à traiter que chez les personnes n'ayant pas le VIH et pourraient revenir plus

fréquemment.

Que puis-je faire pour protéger ma santé?

Prévenir l'infection

Faites-vous vacciner contre le VPH. Au Canada, on recommande que toutes les personnes soient vaccinées avant l'âge de 12 ans pour prévenir l'infection par le VPH. Les jeunes gais (plus de 9 ans), les hommes gais et les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes devraient également se faire vacciner. Le vaccin est inutile contre les souches du VPH dont une personne est déjà atteinte. Parlez à un professionnel de la santé de vos options.

Utilisez un condom pour les relations sexuelles vaginales et anales.

Utilisez un condom ou une digue dentaire pour les relations sexuelles orales.

Se faire tester

Le test Pap analyse les cellules du col utérin ou de l'anus afin de détecter des changements susceptibles d'évoluer en cancer. Un test de dépistage du VPH peut déterminer si le virus est présent dans les cellules prélevées lors du test Pap. Il peut également déterminer si la souche du VPH en question pose un risque élevé de cancer.

Les médecins peuvent effectuer un examen digital de l'anus (le médecin y insère un doigt ganté) ou une anoscopie (le médecin se sert d'un appareil appelé anoscope) pour détecter des bosses ou des changements dans le canal anal qui pourraient être précancéreux.

Se faire traiter

Il n'est pas possible de guérir le VPH avec des médicaments. Un médecin peut traiter les verrues, mais elles peuvent revenir et la personne aura encore le VPH jusqu'à ce que l'infection disparaisse. Tant que la personne a le VPH, elle peut le transmettre à d'autres personnes.

N'importe quel test indiquant la possibilité de cancer ou d'un état précancéreux nécessite un suivi de la part d'un médecin.

Crédits

Ce feuillet d'information a été créé en partenariat avec le Sex Information and Education Council of Canada (SIECCAN).

Ressources

[Le VPH, la dysplasie anale et le cancer anal](#) - Feuillet d'information de CATIE

[Le VPH, la dysplasie cervicale et le cancer du col utérin](#) - Feuillet d'information de CATIE

Produit par:



555, rue Richmond Ouest, Bureau 505, boîte 1104
Toronto (Ontario) M5V 3B1 Canada
téléphone : 416.203.7122
sans frais : 1.800.263.1638
télécopieur : 416.203.8284
site Web : www.catie.ca
numéro d'organisme de bienfaisance : 13225 8740 RR

Déni de responsabilité

Toute décision concernant un traitement médical particulier devrait toujours se prendre en consultation avec un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) qui a une expérience des maladies liées au VIH et à l'hépatite C et des traitements en question.

CATIE fournit des ressources d'information aux personnes vivant avec le VIH et/ou l'hépatite C qui, en collaboration avec leurs prestataires de soins, désirent prendre en mains leurs soins de santé. Les renseignements produits ou diffusés par CATIE ou auxquels CATIE permet l'accès ne doivent toutefois pas être considérés comme des conseils médicaux. Nous ne recommandons ni n'appuyons aucun traitement en particulier et nous encourageons nos utilisateurs à consulter autant de ressources que possible. Nous encourageons vivement nos utilisateurs à consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) avant de prendre toute décision d'ordre médical ou d'utiliser un traitement, quel qu'il soit.

CATIE s'efforce d'offrir l'information la plus à jour et la plus précise au moment de mettre sous presse. Cependant, l'information change et nous encourageons les utilisateurs à s'assurer qu'ils ont l'information la plus récente. Toute personne mettant en application seulement ces renseignements le fait à ses propres risques. Ni CATIE ni aucun de ses partenaires ou bailleurs de fonds, ni leurs personnels, directeurs, agents ou bénévoles n'assument aucune responsabilité des dommages susceptibles de résulter de l'usage de ces renseignements. Les opinions exprimées dans le présent document ou dans tout document publié ou diffusé par CATIE ou auquel CATIE permet l'accès ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions de CATIE ni de ses partenaires ou bailleurs de fonds.

L'information sur l'usage plus sécuritaire de drogues est offerte comme service de santé publique pour aider les personnes à prendre de meilleures décisions de santé et ainsi réduire la propagation du VIH, de l'hépatite virale et de toute autre infection. Cette information n'a pas pour but d'encourager ni de promouvoir l'utilisation ou la possession de drogues illégales.

La permission de reproduire

Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il peut être réimprimé et distribué dans son intégralité à des fins non commerciales sans permission, mais toute modification de son contenu doit être autorisée. Le message suivant doit apparaître sur toute réimpression de ce document : *Ces renseignements ont été fournis par CATIE (le Réseau canadien d'info-traitements sida). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec CATIE par téléphone au 1.800.263.1638 ou par courriel à info@catie.ca.*

© CATIE

La production de cette revue a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

Disponible en ligne à

<http://www.catie.ca/fr/feuilles-info/infections/vph-dysplasie-cervicale-cancer-col-uterin/messages-cles-vph>